

## Interview

# L'IPS : un nouveau Think Tank pour les professionnels du conseil

**N**otre système de protection sociale est connu pour son opacité et l'instabilité de ses règles techniques...

La complexité devient telle que cela pose aujourd'hui une multitude de difficultés concrètes pour les entreprises et leurs conseils.

C'est pour faire évoluer cette situation que des professionnels du monde du conseil aux entreprises se sont réunis pour créer l'IPS (Institut de la Protection Sociale). Leur objectif : assurer la pérennité du système social français et contribuer à l'élaboration des règles aux côtés des pouvoirs publics.

Officiellement lancé en ce début d'année, l'Institut de la Protection Sociale (IPS – <http://www.institut-de-la-protection-sociale.fr>) se positionne comme un laboratoire d'idées au service de l'amélioration de la protection sociale de l'entreprise, de ses dirigeants et de leurs salariés ainsi qu'à l'ensemble des travailleurs non-salariés (artisans, commerçants, professionnels libéraux).

Nous avons demandé à Bruno Chrétien, Dirigeant de Factorielles et Président de l'Institut de la Protection Sociale de nous présenter cette initiative.

**La Profession Comptable : Pouvez-vous d'abord nous présenter la finalité de l'IPS ?**

**Bruno Chrétien :** L'Institut compte promouvoir une meilleure prise en compte, par les pouvoirs publics, des difficultés posées par les règles actuelles encadrant la protection sociale et proposer aux autorités publiques certaines recommandations techniques pour une amélioration du cadre juridique en vigueur.

L'institut, qui est apolitique, a pour vocation de préserver l'intérêt général. Notre objectif est d'être à la source du droit.

Dès lors, nous analysons tous les textes en vigueur dans le domaine de la protection sociale qui est aujourd'hui devenue un véritable maquis.

Beaucoup de mesures fonctionnent mal alors que la protection sociale est un enjeu majeur pour notre société et le premier poste de dépenses de notre pays.

De plus, nous pouvons tous nous apercevoir que certaines législations ne sont pas cohérentes. Nous comptons donc proposer des évolutions concrètes pour faire évoluer les choses dans le sens d'une véritable simplification pour les entreprises et d'améliorations effectives pour les assurés.

**LPC : Est-ce que vous comptez peser sur le débat public ?**

**B. Chrétien :** Tout à fait. Ainsi, à court terme, l'Institut a la ferme intention de peser sur le débat public en faisant des propositions concrètes d'évolution de la réglementation et de contribuer à l'élaboration de règles pérennes.

D'ici quelques années, nous comptons devenir les référents des pouvoirs publics afin de ne pas agir en réaction à leurs propositions, mais l'inverse, en amont. Les décisions sont souvent prises par des personnes qui maîtrisent mal techniquement le sujet.

Or, ces questions complexes sont à la croisée des chemins entre les finances, le droit social ou de l'entreprise, la fiscalité et la protection sociale elle-même. Nil professionnel ne peut estimer détenir la vérité.

Alors même que depuis une dizaine d'années, la réglementation s'accélère, il est essentiel que des experts apportent leur éclairage et ce dans une logique d'interprofessionnalité.

Chaque année, en novembre, c'est-à-dire au cœur de l'élaboration de la loi de financement de la sécurité sociale, l'Institut organisera ses rencontres annuelles afin d'annoncer ses mesures phares à la presse et aux pouvoirs publics. Durant l'année, d'autres mesures concrètes tant sur le plan juridique que fiscal seront également proposées.

### LPC : Quelles vont être les productions de l'IPS ?

**B. Chrétien** : L'IPS publie des notes d'analyse et des articles, met en place des groupes de réflexions et des conférences sur l'ensemble des sujets liés à la protection sociale en France : répartition et évolution des cotisations, évolution des dispositifs retraite et prévoyance, des couvertures santé, etc. La structure a d'ores et déjà mis en place un comité d'orientation scientifique (COS) décidant des axes de réflexion à approfondir et donnant lieu à la mise en place de commissions spécifiques dont les travaux sont ensuite ouverts à la réflexion pour l'ensemble des membres.

Un espace collaboratif sur notre site internet est en place. Suite aux réflexions de nos membres, les propositions du COS peuvent être soit abandonnées, soit retravaillées, soit proposées aux pouvoirs publics et présentées à la presse. Les travaux sont donc conduits dans une véritable logique collaborative.

Ensuite, les membres de l'IPS ayant participé à ces travaux disposent de la possibilité d'incorporer des liens sur leurs sites internet relatifs aux travaux auxquels ils ont amené leur contribution. Cela peut conférer un certain levier de notoriété aux professionnels collaborant aux réflexions de l'Institut.

### LPC : Qui sont les professionnels participant à l'IPS ?

**B. Chrétien** : L'adhésion à l'IPS est ouverte à tous les professionnels œuvrant dans la sphère du conseil aux entreprises et aux particuliers : experts-comptables, notaires, avocats conseils en gestion de patrimoine indépendants, courtiers ou encore agents d'assurances.

Des partenaires sont également susceptibles de pouvoir intégrer l'association. Nous n'avons pas de limite en termes de nombre de membres. Internet permet de structurer nos échanges et donc de faire avancer le cerveau collectif qu'est au fond l'IPS. Aujourd'hui, nous disposons de beaucoup de membres experts-comptables.

Mais l'Institut a vocation à rassembler tous les acteurs du conseil intéressés par ces sujets. La matière implique des professionnels de divers horizons, à nous de croiser les sujets avec les experts de chaque domaine. L'institut se veut être un lieu d'échange avec des professionnels provenant d'horizons divers.



**Bruno Chrétien**

Dirigeant de Factorielles et Président de l'IPS

### Les 1<sup>ères</sup> rencontres de l'IPS : le 27 novembre 2012

*« Amélioration et simplification de la protection sociale des chefs d'entreprises et des libéraux »*

Dans un contexte de crise économique et de vieillissement de la population, notre protection sociale est à l'heure des vraies réformes. Si elles ne sont pas entreprises, c'est l'ensemble du système qui sera remis en cause.

Or, au-delà des grands principes, tout se joue en réalité dans les aspects techniques.

Les Rencontres de l'IPS participent de cette réflexion et de ces échanges entre les décideurs institutionnels, les experts et les professionnels (avocats, experts-comptables, courtiers, conseils en gestion de patrimoine, assureurs, mutuelles, caisses de retraite, banques, ...).

Pour sa 1<sup>ère</sup> édition, l'Institut engage la réflexion sur la protection sociale des indépendants.

Ces régimes méconnus sont-ils condamnés à disparaître ou au contraire à devenir un lieu d'expérimentation pour l'ensemble de la protection sociale française ?

Pour répondre à ces questions et relever ces défis d'avenir, l'IPS réunit à ses côtés des intervenants de qualité.

Pour en savoir plus :

[www.institut-de-la-protection-sociale.fr](http://www.institut-de-la-protection-sociale.fr)